

COMMUNE DE MANDELIU-LA-NAPOULE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATIONS

Le Préfet des Alpes-Maritimes
15 OCT. 2021

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
SECTEUR EST 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 11 janvier 2021 au 12 février 2021

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques



Légende

Administratif

--- Limite communale

Modélisation hydraulique

• Cotes d'inondation (MNGF)

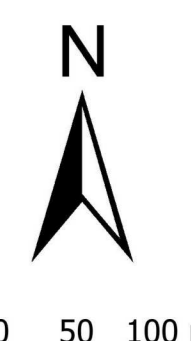
Zonage réglementaire

■ Bande de sécurité en arrière de digue (R1)

■ Espace stratégique de requalification

■ Vallons sur lesquels s'applique le R0

		ENJEUX		
		ZPPU	Zones vulnérables	CU
		A20	R0	R1
ALEAS	Aléa fort	R1	R1	R2
ALEAS	Aléa faible à modéré	R1	R1	R2



0 50 100 m

Echelle : 1/5 000

